

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourne

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 2 DÉCEMBRE

A LA CHAMBRE

Lundi soir, 1^{er} décembre.

Après avoir prononcé sans débat l'invalidation de Mary-Raynaud, le trop célèbre élu de Saint-Flour, la Chambre a continué la discussion du budget des finances.

M. Léon Say a longuement développé cette idée qu'il serait urgent de consacrer chaque année vingt-neuf millions à l'amortissement des obligations trentenaires.

Mais, a fait observer M. Rouvier, vous serez obligé de créer pour vingt-neuf millions d'impôts nouveaux.

Qu'à cela ne tienne, a riposté le chef du Centre gauche, il est permis de créer des impôts nouveaux, cela est très bien, et surtout eût-il pu ajouter : le contribuable français déjà si favorisé par les finances républicaines sera très satisfait.

Pauvre contribuable ! Les républicains lui arracheront bientôt jusqu'à son dernier liard.

Cherchant, au contraire, à entrer dans la voie des économies, M. de Soubeyran a défendu, sur ce même chapitre 6, un amendement tendant à réduire de 500,000 francs les crédits accordés pour les intérêts et l'amortissement des obligations trentenaires, en demandant la conversion desdites obligations, ce qui produirait, à l'heure actuelle, un bénéfice considérable pour l'État.

Selon son habitude, M. Rouvier s'est fâché, il a hurlé des imprécations contre M. de Soubeyran, mais sa colère ne l'a point servi.

La Chambre est demeurée froide et par 308 voix contre 216, elle a pris en considération l'amendement qui, d'ailleurs, a été immédiatement renvoyé à la commission du budget, tandis que le ministre des finances couvait d'un œil attendri M. Casimir Périer, président de la commission.

Je serai sauvé, a semblé dire M. Rouvier, et sur cette bonne pensée il a regagné son banc.

La joie du ministre a été de courte durée. Sur le chapitre 13 relatif aux annuités aux départements, aux villes et aux communes pour remboursement d'une partie des contributions extraordinaires et réparations des dommages résultant de la guerre, M. Camille Pelletan a demandé une réduction d'environ quatre millions.

Malgré l'opposition de M. Rouvier et de M. Poincaré, rapporteur, la Chambre l'a prise en considération par 327 voix contre 194, ce qui a porté à deux le nombre des échecs subis aujourd'hui par le ministre des finances.

Décidément, depuis quelques jours, M. Rouvier n'est pas heureux.

M. le président donne lecture d'un ordre du jour de M. de Plazanet.

M. de Plazanet demande de veiller sur les vieux soldats malheureux.

Les chapitres 25 à 31 sont adoptés.

M. Philippon demande une augmentation de 500,000 fr. sur le chapitre 31 relatif aux pensions civiles.

L'amendement est repoussé.

Les chapitres 31 à 40 sont adoptés.

L'élection de Clignancourt

Dimanche s'est terminée à Paris, quartier de Clignancourt, la campagne nécessitée par le remplacement de Joffrin, décédé, à la Chambre des députés.

Le nombre des candidats dépassant 40, nous nous bornons à donner le chiffre de voix des deux plus favorisés :

Inscrits, 48,716 ; votants, 8,645.

MM. LAVY, possibiliste, élu, 3,220 voix ; LISSAGARAY, dém. soc., 2,421. — Bulletins blancs et nuls, 664.

L'élu, M. Lavy, est né en 1850 à Nevers. Il a donc quarante ans. Ancien instituteur libre, il est devenu journaliste révolutionnaire. Nommé conseiller municipal, il a toujours voté avec Joffrin qui l'a choisi pour exécuteur testamentaire.

C'est un Jacobin qui eût pu être dangereux, dit le *Figaro*. Heureusement le parlementarisme va faire de lui ce qu'il a fait du général Cluseret. Il lui rongera les ongles et les dents.

On a certainement remarqué le nombre considérable des abstentions.

M. Lavy est appelé à représenter à la Chambre 48,000 électeurs, dont 3,000 seulement se sont prononcés en sa faveur.

Dès hier, M. Lavy est venu au Palais-Bourbon, mais il ne pourra prendre séance qu'après la proclamation du résultat par la commission de recensement.

CONTRADICTION FLAGRANTE

Dans sa lettre à un catholique, le cardinal Lavignerie invoque l'autorité des encycliques du Pape et dit notamment que ce qui ressort des instructions de Léon XIII c'est que, l'Eglise acceptant toutes les formes de gouvernement, le devoir des catholiques est de participer à tous les actes de la vie civile et politique, afin de pouvoir défendre leurs droits et leurs libertés.

M^r Lavignerie écrit :

« L'Eglise demande aux catholiques de ne point se mettre à l'écart de la vie publique dans les pays où ils habitent, mais d'y prendre une part active, non pour approuver ce qui s'y peut faire de mal, mais pour y user, au contraire, de tous leurs droits de citoyens, afin d'y rendre pratiquement chrétiennes les institutions de leur pays. »

Or, des élections viennent d'avoir lieu en Italie ; il dépendait du vote des catholiques d'envoyer au Parlement une forte minorité catholique et peut-être même une majorité qui aurait pu défendre et sauvegarder les intérêts religieux ; eh ! bien, les catholiques, obéissant au mot d'ordre du Pape, ne prennent pas part, depuis vingt ans, à aucun acte de la politique.

Le *Moniteur de Rome*, si partisan pour la France de la politique d'adhésion aux régimes de fait préconisés par le cardinal Lavignerie, s'exprime dans les termes suivants sur les récentes élections qui viennent d'assurer le triomphe de M. Crispi :

« LE TRIOMPHE DE L'ABSTENTION ; c'est le résultat le plus clair et, jusqu'à présent, le plus décisif de la journée d'hier. Rien n'a

pu vaincre l'indifférence et le dégoût des populations ; la grande masse des électeurs a tenu à protester par son silence contre le régime odieux qui pèse sur le pays.

A Rome, sur 26,948 électeurs inscrits, il y a eu 10,630 votants, c'est-à-dire un peu plus du tiers.

Sur ces 10,630 voix, le candidat gouvernemental qui a obtenu le plus de voix en a réuni 6,677, c'est-à-dire à peine le quart des électeurs inscrits.

Si la participation au scrutin est si faible à Rome, au centre même de la vie politique et officielle, on peut s'imaginer ce qu'il en sera des autres provinces.

Si l'on compare ces chiffres à ceux des autres pays, on voit que nulle part l'abstention n'est aussi forte qu'en Italie. Chez nous, elle atteint des proportions absolument invraisemblables.

La représentation dite nationale n'y représente pas le tiers des électeurs inscrits. Les élections d'hier n'ont pas fait exception à cette règle qui se maintiendra aussi longtemps que le parti catholique restera fidèle à son mot d'ordre.

En somme, la journée du 23 novembre constitue une justification éclatante de l'attitude du Saint Siège et des catholiques italiens. »

Voilà de quelle façon, en Italie, on respecte et pratique ce que le cardinal Lavignerie appelle les instructions de la Papauté demandant aux catholiques d'user de leurs droits de citoyens pour y rendre pratiquement chrétiennes les institutions de leur pays.

La contradiction était assez flagrante pour mériter d'être relevée. — CHARLES DUPUY.

(Gazette de France.)

INFORMATIONS

DEUX SÉANCES PAR JOUR

M. Reinach a l'intention de demander que la Chambre tienne, à partir de demain mercredi, deux séances par jour : il ne s'engage pas à y assister.

MISSION FRANÇAISE AUX FUNÉRAILLES DU ROI DE HOLLANDE

Le général Derrécaigaix, désigné par le ministre de la guerre, et le contre-amiral Dorlodot des Essarts, désigné par le ministre de la marine, sont adjoints à notre ministre plénipotentiaire à La Haye pour représenter le gouvernement français aux obsèques du roi de Hollande.

Ils partent aujourd'hui avec le lieutenant-colonel Chamoin.

LE REMÈDE DU DOCTEUR KOCH

Les médecins du dispensaire de l'Œuvre des enfants tuberculeux de Paris ont inoculé hier matin le remède du docteur Koch à quatre jeunes phthisiques au premier et au deuxième degré. Ce sont les premières inoculations pratiquées en France sur des phthisiques. Les malades ont été mis en observation pour qu'on pût suivre la marche de l'opération.

Le Père Loyson a fait dimanche à l'église de la rue d'Arras une conférence sur le discours du cardinal Lavignerie ; il a dénoncé le péril clérical ; il a repoussé énergiquement la République telle que la comprennent ses nouveaux adhérents ; il a lu un Manifeste qu'il a adressé à la Chambre demandant la révision du Concordat et l'étude de la loi sur la liberté, de la capacité des associations religieuses qui restitue, aux catholiques français restés fidèles à l'ancienne foi gallicane, l'exercice de leurs droits pour l'organisation d'une Eglise nationale. Il s'est prononcé pour la nouvelle loi scolaire et contre la brusque séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il annonce en terminant qu'il va commencer une croisade dans les départements.

Chronique Médicale

La science et le reportage. — M. Koch, ses découvertes et ses revenus. — L'électro-homœopathie.

Les habitudes de reportage qui ont envahi la presse politique viennent de s'introduire dans les questions scientifiques. M. Robert Koch, professeur à l'université de Berlin, ayant annoncé qu'il avait préparé un remède contre la tuberculose, la presse tout entière s'est émue : les journaux politiques ont envoyé des correspondants à Berlin afin de savoir si oui ou non la tuberculose était guérie. On a publié le portrait de M. Koch, le portrait de ses aides, le portrait de ses microbes, la vue de son laboratoire. D'un autre côté, d'autres journaux, voyant qu'on ne savait rien de précis sur ce qui se faisait à Berlin, ont annoncé, qu'en France aussi, on guérissait la tuberculose à tous ses degrés au moyen de l'électro-homœopathie.

Nous ne pouvons dire encore quelle est la composition du remède de M. Koch, ni jusqu'à quel point il guérit quelque chose ; mais nous pouvons annoncer que, comme entreprise commerciale, la découverte de M. Koch est admirablement organisée. Tandis qu'à l'institut Pasteur, le traitement et les injections sont absolument gratuits, à Berlin, au contraire, chaque piqûre est payée dix marcs (12 francs 50), et chacun des aides de M. Koch, ils sont vingt, se fait 6,000 francs par jour, dont on peut supposer qu'il revient bien quelque chose au directeur de l'établissement. De plus, on sait que déjà un certain nombre d'opérés sont morts. Enfin, on annonce qu'on a guéri des *lupus*, maladie qu'on guérit depuis longtemps à Paris. Quant à la tuberculose pulmonaire, on ne guérit pas le second et le troisième degré, mais on guérit le premier degré, ce qui est encore à peu près comme chez nous. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas se hâter de juger les travaux de M. Koch, qui est un travailleur sérieux, mais qui se hâte un peu trop dans ses affirmations, car, il y a trois ans, il a annoncé qu'il guérissait infailliblement le choléra, et, sur ce point, il a fallu bien en rabattre.

Si l'on ne peut se prononcer encore d'une manière absolue sur la méthode de M. Koch, on peut du moins être plus affirmatif au sujet du traitement de la tuberculose par l'électro-homœopathie.

